

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 18 juillet 2022

Délibération n°2022/187

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 45 Votants : 57 Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 18 juillet 2022 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'auditorium de St Clair du Rhône, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, présidente de la Communauté de communes. La séance du conseil communautaire est fermée au public et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur [www.entre-bievretrhone.fr](http://www.entre-bievretrhone.fr)

Date de convocation du Conseil : 7 juillet 2022

### MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	M. MONTEYREMARDE Christian
ASSIEU	M. SEGUI Jean-Michel
BEAUREPAIRE	M. PAQUE Yannick, M. SOLMAZ Kénan
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	M. MALATRAIT Jean-Charles, Mme COULAUD Raymonde
CLONAS SUR VAREZE	M. VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	M. GARNIER Jacques
LE PEAGE DE ROUSSILLON	M. MONDANGE André, Mme ALBUS Delphine, M. COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle, M. PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON	M. MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	M. MERLIN Denis
PACT	M. ILTIS Laurent
PISIEU	M. DURIEUX Jean-Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	M. PASCAL Michel
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	M. DURANTON Robert, M. PEY René, Mme BONNET Josette, M. ROUSVOAL Marc, Mme HAINAUD Marie-Christine, Mme LINOSSIER Nathalie, M. TEIL Laurent, Mme MOREL Nathalie
SABLONS	M. CHAMBON Denis
SAINT ALBAN DU RHONE	M. BECT Gérard
SAINT BARTHELEMY	M. MERLIN Olivier, M. DESSEIGNET Frédéric
SAINT CLAIR DU RHONE	M. MONTEYREMARDE Axel
SAINT JULIEN DE L'HERMS	M. GENTY Philippe, M. CORRADINI Louis, M. RULLIERE Claude, Mme CHOUCANE Aïda
SAINT MAURICE L'EXIL	M. CROS Michel
SAINT PRIM	M. MOUCHIROUD Robert
SAINT ROMAIN DE SURIEU	M. VIAL Gilles, Mme BUNIAZET Françoise, M. AZZOPARDI Xavier
SALAISE SUR SANNE	M. LHERMET Claude
SONNAY	Mme REUX Monique
VERNIOZ	

**EXCUSES AVEC POUVOIR** : Mme ZABOROWSKI Dorothée pouvoir à Mr MOULIN Bernard – Mme MOULIN MARTIN Béatrice pouvoir à Mr PAQUE Yannick – Mme MONNERIE Annie pouvoir à Mr SOLMAZ Kénan – Mr BONNETON Gilles pouvoir à VIALLATTE Régis – Mr DARBON Thierry pouvoir à Mme ALBUS Delphine – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mr MONDANGE André – Mr BOUSSARD Gérard pouvoir à Mr DURANTON Robert – Mme LECOUTRE Sandrine à Mr MERLIN Olivier - Mme LIBERO Marie France pouvoir à Mme CHOUCANE Aïda - Mme RABIER Christine pouvoir à Mr GENTY Philippe – Mme GIRAUD Dominique pouvoir à Mr AZZOPARDI Xavier – Mme OGIER Karelle pouvoir à M. MERLIN Denis

**EXCUSES/ABSENTS** : Mr DOLPHIN Jean Michel – Mr FLAMANT Yann – Mr ANDRE Sébastien – M. BERAULT Yann – M. GIRARD Gabriel – M. IMBLOT Jean Paul – M. MERCIER Serge — M. BATARAY Zerrin – M. SATRE Luc

Mme Isabelle DUGUA a été élue secrétaire de séance.



## **OBJET : Évolution des tarifs de la piscine de Beaurepaire pour la saison 2022**

Il est proposé de modifier les tarifs d'entrée saison de la piscine communautaire située à Beaurepaire afin de les adapter à la durée d'ouverture de celle-ci.

Habituellement, la piscine est ouverte de mai à septembre, soit environ 5 mois.

Cette année, en raison de la difficulté à recruter des maîtres-nageurs sauveteurs, la piscine a ouvert ses portes le 2 juillet, réduisant ainsi la période d'ouverture d'été à 3 mois.

### **Le Conseil Communautaire,**

- Vu la délibération n°2019/190 en date du 29 mai 2019 fixant les tarifs de la piscine de Beaurepaire,

Considérant la réduction de la période d'ouverture de la piscine communautaire située à Beaurepaire de 5 mois à 3 mois pour la saison 2022 (*juillet / août et septembre*),

Considérant la proposition de modifier les tarifs d'entrée saison de la piscine communautaire située à Beaurepaire afin de les adapter à la durée d'ouverture de celle-ci, en retenant 3/5ème des tarifs actuels arrondis à l'euro inférieur pour tenir compte de l'ouverture sur 3 mois au lieu de 5,

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité de ses membres,**

**ABROGE** la délibération n°2019/190 en date du 29 mai 2019 ;

**APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire suivante valable pour l'année 2022 :

Enfant de moins de 4 ans accompagné d'une personne majeure	Gratuit
<b>TICKET D'ENTREE JOURNALIER</b>	
JEUNE de 4 à 16 ans inclus	2,00 €
LYCEEN & ETUDIANT sur présentation d'un justificatif	2,00 €
ADULTE (à partir de 17 ans)	3,50 €
<b>CARTE 10 ENTREES</b>	
Enfants (jusqu'à 16 ans inclus)	17,00 €
LYCEEN & ETUDIANT sur présentation d'un justificatif	17,00 €
Adultes (à partir de 17 ans)	31,00 €
<b>FORFAIT SAISON (Juillet / Août et septembre 2022)</b>	
JEUNE de 4 à 16 ans inclus	25,00 €
LYCEEN & ETUDIANT sur présentation d'un justificatif	25,00 €
ADULTE (à partir de 17 ans)	48,00 €
<b>DIVERS</b>	
Accueil de Loisirs du CIB et de l'OVIV	Gratuit
CAMPEURS du Camping intercommunal situé à Beurepaire	Gratuit

**CHARGE** Madame la Présidente et Madame la Responsable du Service Gestion Comptable de Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme  
 La Présidente,  
**Sylvie DEZARNAUD**